Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE3226-DE

Ville de Plomelin Ker Ploveiln melin Ploveiln

DELIBERATION

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués en séance ordinaire le 7 avril 2026, se sont réunis le lundi 13 avril 2026 à 20 heures 30 à la Mairie - salle du Conseil municipal - sous la Présidence de Benjamin MAUCCI, Maire.

Étaient présents :
Benjamin MAUCCI, Yvon TROADEC, Diane GAYET, David MATHIE, Christiane LE BERRE, Iwan LE CLECH, Hélèna LE FLOC'H, Noël LE DREZEN, Jean Paul LE DANTEC, Erick SCWHARTZ, Dominique PLOUZENNEC, Isabelle BOUEDEC, Catherine SEGUIN, Sylvie RICHARD, Frédéric ANCIEN, Linda KERBERENES, Simon LAMBERT, Géraldine LE ROY, Germain GUICHAOUA, Benoît LAGOUTTE-LOISEL, Jérôme LECOMPTE.

Absents ayant donné pouvoir :

Jérôme LE BELLEC	à	Erick SCWHARTZ
Arnaud PLATEL	à	Diane GAYET
Natacha DEZILES	à	Hélèna LE FLOC'H
Édith LE BORGNE	à	Germain GUICHAOUA
Liliane BRUNET	à	Benoît LAGOUTTE-LOISEL,
Marine GOURLAY	à	Jérôme LECOMPTE

Nombre de conseillers : - en exercice : 27
- présents : 21
- votants : 27

Secrétaire de séance : Yvon TROADEC

DE3226 – Désignation d'un correspondant incendie et secours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, notamment son article 13, visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.
Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,
Il convient de désigner au sein du Conseil Municipal un correspondant incendie et secours qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture et du SDIS sur les questions relatives :
- à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile
- à la préparation des mesures de sauvegarde et à l'organisation des moyens de secours
- à la protection des personnes, des biens et de l'environnement
- aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901706-20260413-DE3226-DE

Sous l'autorité de M. le Maire, le correspondant incendie et secours peut :
- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Il informera le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.
M. le Maire propose de désigner M. Jérôme LE BELLEC en tant que correspondant incendie et secours.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Désigne** M. Jérôme LE BELLEC en tant que correspondant incendie et secours de la commune de Plomelin

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Plomelin, le 13 avril 2026

Le Maire,
Benjamin MAUCCI



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte par transmission au contrôle de légalité et publication. Cet acte, s'il est contesté dans un délai de deux mois, peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité municipale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes.